



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Meurthe-et-Moselle

SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES ÉLÈVES

Affaire suivie par :
Anne CHARLIER-SIGRIST
Bureau Vie scolaire 1^{er} et 2nd degrés

Tél : 03.83.93.56.19

Mél anne.charlier@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice - Rond-point Marguerite de Lorraine -
CS 30 013

54035 Nancy Cedex

Nancy, le 03/04/2024

Le Recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs des écoles de l'éducation
prioritaire

S/C de

Mesdames les Inspectrices
Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale

Objet : Accompagnement éducatif 3^{ème} trimestre 2023-2024 (avril – mai – juin / juillet 2024)

Références : Circulaire ministérielle n°2008-081 du 5 juin 2008 et BOEN n°25 du 19 juin 2008

Le dispositif de l'accompagnement éducatif destiné aux élèves volontaires des écoles de l'éducation prioritaire est reconduit pour la **pratique sportive (volet 2)** et la **pratique artistique et culturelle (volet 3)**, en complément des enseignements obligatoires et en dehors du temps scolaire.

Le projet d'accompagnement éducatif fait l'objet d'un volet spécifique du projet d'école.

Je vous rappelle que les activités envisagées pourront être mises en place, **seulement après l'attribution d'heures supplémentaires notifiées par mes services**, pour le troisième trimestre scolaire.

Aussi, vous voudrez bien me faire connaître l'organisation de l'offre d'activités autour des 2 volets proposés, en complétant la fiche enquête trimestrielle.

J'insiste sur le fait que ce document est à retourner à l'Inspecteur de votre circonscription, **impérativement pour le 10 avril 2024**.

L'enquête devra faire apparaître d'une façon précise le nombre d'élèves et de groupes participant aux différents ateliers, le nombre d'HSE demandées par activité ainsi que le total cumulé. Toutes ces données quantitatives pourront faire l'objet d'informations sollicitées, dans le cadre de l'enquête nationale annuelle.

Les documents liés à l'enquête et aux modalités pratiques de rémunération des enseignants sont disponibles sur l'interface directeurs d'école.

Pour le Recteur, et par délégation,
Le Directeur Académique des services de
L'Éducation Nationale de Meurthe-et-Moselle

Signé

Emmanuel BOUREL